

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**



**Siège : Hôtel de Ville
42320 LA GRAND'CROIX
Tél. 04.77.73.22.43 –
Fax 04.77.73.41.20**

*Procès verbal du Conseil d'Administration du CCAS
Du 8 mars 2023*

L'An **deux mille vingt-trois, le mercredi 8 mars 2023**, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 1er mars 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc FRANÇOIS,

Etaient présents : Messieurs Luc FRANÇOIS, André JURINE, Kahier ZENNAF – Mesdames Chrystelle COPPARONI, Véronique HENRY, Aurélie BERTHE, Valérie ARNAUD, Myriam BOUBDALLAH, Andrée DUTEL,

Etaient excusés : Monsieur Pascal CALTAGIRONE, Mesdames Jocelyne LABOURE, Anaëlle BOBER, Karine BRUYAS, Karine BRUYAS.

Secrétaire : Véronique HENRY

1) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président a proposé la désignation d'un secrétaire de séance.
Madame Véronique HENRY est désignée secrétaire à l'unanimité.

Votes : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2) Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 07 décembre 2022 a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Votes : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3) Débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Monsieur le Président présente ensuite le Rapport d'Orientation Budgétaire qui avait été transmis aux membres. Ce document sert de base aux échanges des membres du Conseil d'Administration.

Pour la section de fonctionnement, il est proposé un budget se montant à 215 560.00 € contre 218 771,93 € en 2022, soit une légère diminution de 3 211.93 €, réparti comme suit :

- **des charges à caractère général** : Les crédits inscrits au Budget Prévisionnel pour l'exercice 2022 s'élevaient à la somme de 4 400,00 € (Réalisé : 3 465,00 €). Pour 2023, il est proposé 2 460,00€ correspondant à l'assurance RC la banque alimentaire à voir pour réaffecter dans un compte d'aide.
- **des charges de personnel** correspondant à la rémunération (salaires et charges) des agents mis à disposition de la Mutualité Française Loire pour l'EHPAD les Tilleuls. 183 200,00 € avaient été inscrits au BP 2022 +DM (réalisé : 174 094,17 €). Pour 2023, il pourrait être prévu 185 300,00 €. Ce montant tient compte des possibilités de promotion des agents.
- **des charges de gestion courante** : total du chapitre 27 800,00 € sont proposés (30 611,93 € pour 2022 – Réalisé : 26 082,76 €)
- Pour ce qui concerne les aides sociales accordées dans le cadre d'interventions spécifiques, ainsi qu'à la prise en charge des bons d'achats et du goûter festif de Noël pour les seniors de la Commune, il était inscrit un montant de 30 311,93 € pour 2022 (Réalisé : 25 833,80 €). Le montant pourrait être de 27 500,00 € pour 2023 (bons d'achats, goûter des seniors, animations, tickets bus, reliquat factures goûter des seniors ...).
- **des charges financières** qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt pour le matériel de cuisine de l'EHPAD se sont élevées à 556,95 € en 2022 et s'élèveront pour 2023 à 0 €.

Les recettes de fonctionnement pourraient être constituées :

- de l'excédent de fonctionnement 2022 (15 428,17 €),
- de remboursements, par l'assurance des risques statutaires, des absences des agents de l'EHPAD soit 400,00 €.
- du remboursement par la Mutualité Française Loire de la rémunération des agents mis à disposition pour l'EHPAD les Tilleuls (Réalisé 2022 : 165 500,82 €), inscription 2023 : 165 475,00 €.
- Pour l'année 2023, une subvention communale de 35 800 € (Contre 35 800,00 € en 2022).
- Aucun produits exceptionnel réalisé en 2023

Le budget d'investissement s'équilibrerait à 15 410,51 €

En dépenses

- Pour ce qui concerne les dépenses, elles devraient être composées du complément pour équilibrer la section au chapitre 21 Compte 2182 Véhicule pour 15 410,51 € pour 2023 (Réalisé 2022 : 15 408,78 €).

En recettes

- Cette section serait équilibrée par l'excédent 2022 reporté soit 15 410,51 €.

Cette présentation est agréementée d'échanges entre les membres présents.

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 et en avoir débattu, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. par 8 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention, prend acte de la tenue du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2023.

4) Approbation du compte de gestion 2022 du budget du CCAS

Monsieur le Conseiller aux Décideurs Locaux a transmis le compte de gestion 2022 retraçant les opérations comptables réalisées sur le budget principal du CCAS au cours de l'année 2022.

Ce document pouvait être consulté en Mairie auprès de la Directrice Générale des Services.

Ce document étant en parfaite concordance avec le compte administratif 2022, il a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Votes : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5) Approbation du compte administratif 2022 du budget du CCAS

Le compte administratif du budget principal du CCAS est présenté par Monsieur le Président et peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mandats émis	204 295,27	
Titres émis		201 701,51
Totaux de l'exercice	204 295,27	201 701,51
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022		- 2 593,76
excédent reporté des années antérieures		18 021,93
EXCEDENT A REPORTER		15 428,17

Le montant des crédits ouverts était de 218 771,93 € en dépenses et en recettes.

Au regard de cette prévision, 204 295,27 € ont été effectivement mandatés en 2022 :

- charges à caractère général : 3 465,39 €
- charges de personnel : 174 094,17 €
- autres charges de gestion courante : 26 178,76 €
- charges financières 556,95 €

et 201 701,51 € ont donné lieu à émission de titres de recettes :

- atténuation de charges : 400,00 €
- produits des services : 165 500,82 €
- dotations et participations : 35 800,00 €
- autres produits de gestion courante 0,69 €

L'évolution des aides accordées ces dernières années est la suivante :

	2022	2021	2020	2019	2018
Secours en argent					
aide aux familles (Transport Taxi)					
Bons alimentaires					
banque alimentaire			313.00		
Tickets de transport		13.00	33.00	54.00	
Goûter Seniors + animation	2 842.18	3 257.51	581.37		1 776.53

Animation - goûter (résidences)			830.43	567.29	945.00
Bons d'achats Noël	16 339.12	16 485.00	17 585.32	16 465.00	15 890.00
Chocolat dans les ephad	6 652.30	2 187.50	1 941.50		1 897.50
TOTAUX	25 833.80	21 943.01	21 284.62	17 086.29	20 509.03

Et

Investissement	Dépenses	Recettes
Mandats émis	10 258,27	
Titres émis		0,00
Totaux de l'exercice	10 258,27	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	- 10 258,27	
excédent reporté des années antérieures	25 668,78	
EXCEDENT A REPORTER	15 410,51	

Le montant des crédits ouverts était de 25 668,78 € en dépenses et en recettes.
 Au regard de cette prévision, 10 258,27 € ont été effectivement mandatés en 2022 :
 - remboursement emprunt (capital) : 10 258,27 €
 Il n'y a pas eu de recettes.

Un exemplaire du document comptable ainsi qu'une note de présentation avaient été transmis aux administrateurs.

Sous la présidence de Madame Andrée DUTEL, le Président étant sorti de la salle au moment du vote, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuvent le compte administratif 2022 du budget du CCAS.

Votes : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

6) Affectation des résultats 2022 au budget 2023 du CCAS

Il a été proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat (excédent) comme suit :

<u>Section de fonctionnement budget 2023</u>	
002 : excédent antérieur reporté	15 428,17 €
<u>Section d'investissement budget 2023</u>	
001 : excédent antérieur reporté	15 410,51 €

Votes : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

7) Convention de renouvellement n° 8 de détachement :

Un agent est actuellement en détachement au service restauration de la résidence mutualiste des Tilleuls. Ce détachement est arrivé à son terme le 1^{er} mars 2023. D'un commun accord, il a été convenu entre l'agent, le CCAS et la société de restauration de procéder au renouvellement de la convention pour une nouvelle année.

Il a été demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer le renouvellement de ce détachement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer le renouvellement de la convention de l'agent en détachement pour une année.

Votes : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

8) Questions diverses :

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h .

Luc FRANÇOIS
Président du CCAS

A blue ink signature consisting of three horizontal, slightly wavy lines.

La secrétaire,
Véronique HENRY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Henry' with a stylized flourish.

